



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GENERALE

TD/B/41(1)/1  
10 août 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Quarante et unième session  
Première partie  
Genève, 19 septembre 1994  
Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION  
DES TRAVAUX DE LA SESSION

Ordre du jour provisoire et annotations à l'ordre du jour provisoire  
de la première partie de la quarante et unième session du Conseil

Note liminaire

Les annotations du secrétariat visent à fournir quelques renseignements fondamentaux concernant les différents points de l'ordre du jour provisoire, avec une brève description des documents pertinents (sections I et II).

Une liste récapitulative des documents sera publiée au début de la session.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE \*/

1. Questions de procédure :
  - a) Election du Bureau
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
  - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
  - d) Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la quarante et unième session du Conseil
  - e) Ordre du jour provisoire de la réunion directive de présession du Conseil (printemps 1995)
2. Incidences internationales des politiques macroéconomiques et questions relatives à l'interdépendance : éléments de stratégies fructueuses de croissance et d'ajustement
3. Mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence à sa huitième session :

[à compléter en fonction d'éléments nouveaux]
4. Développement durable : commerce et environnement : incidences des politiques relatives à l'environnement sur la compétitivité des exportations et l'accès aux marchés
5. Analyse et évaluation des résultats du Cycle d'Uruguay, en particulier dans les domaines qui préoccupent les pays en développement et les pays en transition intéressés, ainsi que de leurs répercussions sur le système commercial international et des problèmes de mise en oeuvre
6. Célébration du trentième anniversaire de la CNUCED
7. Assistance de la CNUCED au peuple palestinien
8. Autres questions relatives au commerce et au développement :
  - a) Développement progressif du droit commercial international : vingt-septième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

---

\*/ Approuvé initialement par le Conseil à sa 841ème séance plénière, le 29 avril 1994, cet ordre du jour provisoire a été revu en fonction des résultats de l'examen à mi-parcours, à la reprise de la session du Conseil (25-27 mai 1994), de façon à y inclure une question additionnelle (point 8 c)).

- b) Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale
- c) Question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement

[à compléter en fonction d'éléments nouveaux]

- 9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
  - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
  - b) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
  - c) Examen du calendrier des réunions
  - d) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
- 10. Questions diverses
- 11. Adoption du rapport du Conseil.

II. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Questions de procédure

Le règlement intérieur du Conseil figure dans le document TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.

Point 1 a) - Election du Bureau  
(Articles 18 et 19)

Conformément aux articles 18 et 19 du règlement intérieur, le Bureau du Conseil se compose de 12 membres, dont 4 présentés par le Groupe A (Afrique/Asie) mentionné dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'amendée, 4 par le Groupe B, 2 par le Groupe C et 2 par le Groupe D.

Conformément au cycle de roulement pour la désignation du président, le président du Conseil à sa quarante et unième session sera le représentant de l'un des Etats membres du Groupe C (Amérique latine).

A la deuxième partie de sa quarantième session, le Conseil a désigné M. Richard A. Pierce (Jamaïque) président du Conseil à sa quarante et unième session.

Conformément au cycle de roulement pour la désignation du rapporteur, le rapporteur à la quarante et unième session sera le représentant de l'un des Etats africains du Groupe A.

Pas de documentation

Point 1 b) - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, tel qu'il a été approuvé par le Conseil à la deuxième partie de sa quarantième session et révisé à la lumière de l'examen à mi-parcours (25-27 mai 1994), est reproduit dans la section I ci-dessus.

Documentation

TD/B/41(1)/1	Ordre du jour provisoire et annotations
TD/B/41(1)/1/Add.1	Additif

Organisation des travaux

L'organisation des travaux de la session, telle qu'elle a été approuvée lors des consultations du Directeur chargé de la CNUCED le 8 juillet 1994, sera communiquée au Conseil.

Documentation

TD/B/41(1)/1/Add.2

Organisation des travaux

Point 1 c) - Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs  
(Article 17.2)

"Le Bureau du Conseil examine les pouvoirs et fait rapport au Conseil."

Documentation présentée pendant la session

Point 1 d) - Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la quarante  
et unième session du Conseil

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur, le Directeur chargé de la CNUCED soumettra au cours de la session un projet d'ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la quarante et unième session du Conseil.

Documentation présentée pendant la session

Point 1 e) - Ordre du jour provisoire de la réunion directive de  
présession du Conseil (printemps 1995)

Le Conseil voudra peut-être prier le Directeur chargé de la CNUCED d'établir un projet d'ordre du jour provisoire en fonction de l'évolution de la situation, à une date plus rapprochée de la réunion directive de présession, et de le soumettre pour approbation au mécanisme consultatif institué conformément au paragraphe 83 de l'Engagement de Carthagène.

Pas de documentation

Point 2 - Incidences internationales des politiques macroéconomiques et  
questions relatives à l'interdépendance : éléments de  
stratégies fructueuses de croissance et d'ajustement

Au paragraphe 66 de l'Engagement de Carthagène, la Conférence a demandé au Conseil d'examiner chaque année une question concernant les incidences internationales des politiques macroéconomiques et les problèmes relatifs à l'interdépendance, sur la base du Rapport sur le commerce et le développement.

Le thème approuvé par le Conseil pour examen au titre du point 2 - "Eléments de stratégies fructueuses de croissance et d'ajustement" - est abordé dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1994, dont les sections pertinentes sont la première partie ("Tendances globales") et la deuxième partie ("Repenser les politiques économiques : les leçons de l'expérience").

La publication UNCTAD Review 1994 se rapporte également aux débats qui seront menés au titre de ce point de l'ordre du jour. Elle contient diverses communications sur des questions liées à l'interdépendance, à la croissance et à l'ajustement. Il s'agit des communications ci-après : J. Kregel, "Capital flows: Globalization of production and financing development" (Flux de capitaux : mondialisation de la production et du développement financier),

S. Lall, "Industrial policy: The role of government in promoting industrial and technological development" (Politique industrielle : le rôle des pouvoirs publics dans la promotion du développement industriel et technologique), A. Singh, "Growing independently of the world economy: Asian economic development since 1980" (Croître indépendamment de l'économie mondiale : le développement économique de l'Asie depuis 1980), R. French-Davis, D. Titelman et A. Uthoff, "International competitiveness and the macroeconomics of capital account opening" (La compétitivité internationale et les aspects macroéconomiques de l'ouverture des comptes d'opérations en capital), D. Felix, "Industrial development in East Asia: What are the lessons for Latin America" (Le développement industriel en Asie de l'Est : Leçons à en tirer pour l'Amérique latine), G.K. Helleiner, "From adjustment to development in sub-Saharan Africa" (De l'ajustement au développement en Afrique subsaharienne), et A. Köves, "From 'great leaps forward' to normalcy: Some issues in transitional policies in Eastern Europe" (Des "grands bonds en avant" à la normalité : quelques aspects des politiques de transition en Europe orientale).

#### Documentation

Rapport sur le commerce et le développement, 1994  
Rapport sur le commerce et le développement 1994, Aperçu général  
UNCTAD Review 1994

- Point 3 - Mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence à sa huitième session
- Rôle et fonctionnement des réunions directives du Conseil du commerce et du développement

Par sa décision 398 (XXXVIII) du 7 mai 1992, le Conseil a adopté, entre autres choses, des principes généraux pour ses réunions directives sur la base du mandat énoncé au paragraphe 67 de l'Engagement de Carthagène.

A sa deuxième réunion directive (de présession), le 5 mars 1993, compte tenu de certains points soulevés par les délégations, le Conseil a prié le Secrétaire général adjoint de la CNUCED de tenir des consultations qui permettent aux délégations de revoir le fonctionnement des réunions directives et, partant, d'améliorer leur efficacité.

Lors des consultations du Secrétaire général de la CNUCED, le 1er juin 1993, le Conseil a décidé que le rôle et les fonctions de ses réunions directives devaient faire l'objet d'une évaluation formelle à l'occasion de l'examen à mi-parcours de mai 1994.

Dans ses conclusions et décisions 415 (XL), du 27 mai 1994, le Conseil a estimé que ses réunions directives restaient un mécanisme utile et que des modalités devraient être mises au point pour utiliser celui-ci de manière optimale. Il a été proposé de tenir des réunions directives de deux sortes. Les premières seraient des réunions de présession chargées de traiter essentiellement les questions de procédure, les questions administratives et les questions d'organisation. Les secondes, également convoquées à intervalles

réguliers entre les sessions ordinaires du Conseil, s'occuperaient principalement de questions directives.

Le Conseil a demandé au secrétariat de proposer, en consultation avec les Etats membres, d'autres améliorations concernant le fonctionnement et le rôle des réunions directives, en tenant compte des fonctions des sessions ordinaires du Conseil du commerce et du développement, et de faire rapport au Conseil à sa prochaine session ordinaire.

A cet égard, le Directeur chargé de la CNUCED a, lors des consultations mensuelles tenues le 8 juillet 1994, invité les délégations à faire connaître leurs vues et leurs idées sur la question et a prié celles qui le souhaitent de lui présenter par écrit leurs communications avant la fin août 1994.

#### Documentation

TD/B/41(1)/CRP.1

Rôle et fonctionnement des réunions directives du Conseil du commerce et du développement

Point 4 - Développement durable : commerce et environnement - incidences des politiques relatives à l'environnement sur la compétitivité des exportations et l'accès aux marchés

On se souviendra que, par sa décision 402 (XXXIX) du 26 mars 1993 sur le "Développement durable", le Conseil a décidé d'examiner ce thème à la première partie de chacune de ses sessions annuelles et d'étudier, à la première partie de sa quarantième session, la question des "Tendances en matière de commerce et d'environnement dans le cadre de la coopération internationale". Le rapport établi par le secrétariat sur ce sujet a été publié sous la cote TD/B/40(1)/6 et examiné par le Conseil à cette session.

Dans ses conclusions 407 (XL) du 1er octobre 1993, le Conseil a énuméré une série d'éléments sur lesquels une large convergence de vues était apparue au sujet des liens entre les politiques commerciales et environnementales, ainsi que divers éléments spécifiques présentant un intérêt particulier pour les travaux futurs de la CNUCED dans ce domaine. Dans les mêmes conclusions, le Conseil a décidé d'examiner à la première partie de sa quarante et unième session un thème intitulé : "Incidences des politiques relatives à l'environnement sur la compétitivité des exportations et l'accès aux marchés". Un rapport sur ce thème sera donc présenté au Conseil.

Dans ses conclusions concertées 411 (XL) du 29 avril 1994 concernant le "Développement durable", le Conseil est convenu qu'il serait utile de mettre en place un mécanisme institutionnel spécial dans les domaines interindépendants du commerce, de l'environnement et du développement. A l'occasion de l'examen à mi-parcours, le Conseil a adopté les conclusions et décisions 415 (XL) du 27 mai 1994, par lesquelles il a notamment créé trois nouveaux groupes de travail spéciaux, dont un sur le commerce, l'environnement et le développement. Le Conseil a également approuvé les mandats/programmes de travail de ces nouveaux groupes de travail, étant entendu que les aspects de politique générale de certaines questions

à examiner par ces groupes, tels que le développement durable et la politique commerciale, seraient traités par le Conseil du commerce et du développement.

Le rapport qui sera présenté au Conseil en réponse aux conclusions 407 (XL) porte sur les questions relatives aux liens entre les politiques environnementales, la compétitivité des exportations et l'accès aux marchés, en particulier pour les pays en développement.

#### Documentation

TD/B/41(1)/4 Incidences des politiques relatives à l'environnement sur la compétitivité des exportations et l'accès aux marchés  
Rapport du secrétariat de la CNUCED

Point 5 - Analyse et évaluation des résultats du Cycle d'Uruguay, en particulier dans les domaines qui préoccupent les pays en développement et les pays en transition intéressés, ainsi que de leurs répercussions sur le système commercial international et des problèmes de mise en oeuvre

Au paragraphe 144 de l'Engagement de Carthagène, la Conférence a prié le Conseil du commerce et du développement d'analyser et d'évaluer les résultats des négociations d'Uruguay, notamment dans les domaines qui intéressent ou préoccupent les pays en développement, ainsi que leurs répercussions sur le système commercial international. A cet égard, le Conseil devait étudier les problèmes qui se posent et les possibilités qui s'offrent aux pays en développement, ainsi qu'aux pays en transition d'Europe centrale et d'Europe orientale, d'accroître leur participation au commerce international de biens et de services dans les années 90.

Compte tenu du mandat conféré par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/183, le Conseil, dans ses conclusions concertées 410 (XL) du 29 avril 1994 <sup>1/</sup> est notamment convenu que la conclusion positive du Cycle d'Uruguay et la signature de l'Acte final à Marrakech, le 15 avril 1994, constituaient un tournant dans l'évolution des relations économiques internationales et représentaient une victoire pour un système commercial multilatéral reposant sur des règles. Le Conseil a également souligné que la mise en oeuvre complète et rapide des résultats du Cycle, y compris l'établissement sans délai de l'Organisation mondiale du commerce, devrait être considérée comme la priorité la plus urgente pour la réalisation du potentiel de l'Acte final et a reconnu qu'il faudrait instaurer une coopération constructive et efficace entre la CNUCED et l'OMC, sur la base des fonctions complémentaires des deux organisations. En outre, le Conseil est convenu que la CNUCED devrait, entre autres choses : suivre l'évolution du système international et identifier les nouveaux débouchés commerciaux découlant de l'application des accords du Cycle d'Uruguay; établir des analyses de politique générale et offrir un cadre pour des délibérations intergouvernementales et la formation d'un consensus global sur les nouveaux

---

<sup>1/</sup> Voir le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur la deuxième partie de sa quarantième session (TD/B/40(2)/24 (vol. I), chap. I.A).



thèmes apparaissant dans les relations commerciales internationales; enfin "recentrer et intensifier, au besoin, son assistance technique à la lumière des accords du Cycle d'Uruguay en vue d'accroître les capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, ainsi que des pays en transition intéressés, de participer efficacement au système commercial international, et d'instaurer une coopération efficace avec les organisations internationales compétentes, en particulier l'OMC et le Centre du commerce international".

Dans les mêmes conclusions concertées, le Conseil a décidé qu'il réaliserait à titre prioritaire, à la première partie de sa quarante et unième session, une analyse et une évaluation approfondies des résultats du Cycle d'Uruguay, en particulier dans les domaines qui préoccupent les pays en développement et les pays en transition intéressés, ainsi que de leurs répercussions sur le système commercial international et des problèmes de mise en oeuvre 2/.

A la suite de l'examen à mi-parcours de l'Engagement de Carthagène, le Conseil a décidé de créer un Groupe de travail spécial sur les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international. Il a en outre décidé d'organiser un séminaire sur les arrangements économiques régionaux et leurs liens avec le système commercial multilatéral.

Au sujet de ce point de l'ordre du jour, l'attention du Conseil est appelée sur la troisième partie du Rapport sur le commerce et le développement, 1994 et son supplément, qui contiennent les premiers éléments d'une analyse et d'une évaluation des résultats du Cycle d'Uruguay.

Point 6 - Célébration du trentième anniversaire de la CNUCED

Conformément à une série de mandats conférés par le Conseil du commerce et du développement, des consultations informelles sur les modalités et la préparation de la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED ont été menées par le Président du Conseil à sa trente-neuvième session, M. Günduz Aktan (Turquie), qui en a régulièrement rendu compte au Conseil. Le secrétariat a distribué un deuxième rapport d'activité sous la cote TD/B/EX(5)/CRP.1, qui a été présenté au Conseil à sa cinquième réunion directive (de présession) le 8 avril 1994. A sa 841ème séance plénière, le 29 avril 1994, le Conseil a décidé que le Président de la trente-neuvième session devait continuer de s'occuper des arrangements prévus pour la célébration en question au cours de la période à venir et jusqu'à la quarante et unième session du Conseil.

La célébration du trentième anniversaire sera le point culminant d'une série de manifestations organisées en vue de marquer cette occasion, pour laquelle chacun des centres de l'ONU, à New York, à Genève et à Vienne,

---

2/ A cet égard, l'attention est appelée sur les activités pertinentes du Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement concernant le Cycle d'Uruguay. Voir le rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/WG.4/13) et le rapport final du Groupe de travail spécial (TD/B/41(1)/7-TD/B/WG.4/15).

émettra deux timbres commémoratifs. Il a également été convenu de profiter de l'organisation du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale pour célébrer cet anniversaire.

En septembre 1994, les autorités suisses accueilleront un séminaire sur le thème : "Les perspectives du commerce des pays en développement jusqu'en l'an 2000 et au-delà". Il permettra de faire la synthèse des résultats de trois séminaires régionaux centrés sur l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et l'Afrique, et réunira des experts de différentes régions, venant aussi bien de pays développés que de pays en développement, qui feront part au Conseil du commerce et du développement de la teneur de leurs délibérations. Cet échange informel aura lieu le jeudi 29 septembre, le matin et l'après-midi. Le vendredi 30 septembre, au matin, le Conseil entendra des déclarations faites par les groupes ainsi que toute autre intervention officielle concernant le trentième anniversaire de la CNUCED; il se peut également qu'il soit saisi, pour adoption, d'un projet de déclaration du Conseil du commerce et du développement visant à marquer la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED.

Une brève présentation audiovisuelle aura lieu dans l'après-midi du vendredi 30 septembre, immédiatement avant la séance plénière finale.

Tous les renseignements concernant le programme de la célébration du trentième anniversaire seront publiés au cours de la session dans le programme journalier.

Pas de documentation

Point 7 - Assistance de la CNUCED au peuple palestinien

Par sa résolution 146 (VI), la Conférence a établi le mandat du Groupe économique spécial (peuple palestinien) du secrétariat de la CNUCED. A la huitième session de la Conférence, il a été convenu que l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien serait poursuivie sous sa forme actuelle.

Par sa décision 47/445 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a prié la CNUCED de maintenir son programme en faveur du peuple palestinien sous sa forme actuelle, en étroite coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine. En outre, l'Assemblée a demandé instamment que le personnel et les experts de la CNUCED puissent avoir accès au territoire palestinien occupé et a invité le Conseil du commerce et du développement à envisager de prendre les dispositions appropriées en matière d'établissement de rapports, afin de pouvoir être informée par le Secrétaire général de la CNUCED des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la décision 47/445.

En conséquence, le rapport établi par le secrétariat pour les délibérations du Conseil à la première partie de sa quarante et unième session analyse l'évolution de l'économie du territoire palestinien occupé, en particulier dans le domaine du commerce extérieur. La première partie, portant sur les principaux faits nouveaux survenus au cours de la période de juillet 1993 à juin 1994, examine le nouveau cadre de politique générale qui influe sur l'économie palestinienne (notamment les incidences des accords israélo-palestiniens), l'assistance internationale au peuple palestinien,

ainsi que les grandes tendances et les enjeux immédiats de l'économie palestinienne. La deuxième partie recense les problèmes fondamentaux rencontrés par le secteur palestinien des échanges extérieurs et des services apparentés, et présente les grandes lignes d'un projet de programme de la CNUCED pour des activités de coopération technique à l'appui du commerce palestinien et des secteurs connexes. La troisième partie passe en revue les travaux du Groupe économique spécial en 1993-1994.

Selon l'usage, le Conseil voudra peut-être prendre note du rapport soumis par le secrétariat de la CNUCED. Comme cela a été le cas à la première partie de sa quarantième session, le Conseil pourrait également, en réponse à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, décider de joindre en annexe à son rapport à l'Assemblée un résumé des débats menés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation

TD/B/41(1)/3	Evolution de l'économie du territoire palestinien occupé, s'agissant plus spécialement du commerce extérieur
--------------	--

Point 8 - Autres questions relatives au commerce et au développement

Point 8 a) - Développement progressif du droit commercial international : vingt-septième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

La vingt-septième session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international s'est tenue à New York du 31 mai au 17 juin 1994. Conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi du rapport de la Commission sur cette session.

Cette résolution stipule également que toute observation ou recommandation que le Conseil souhaiterait faire sur le rapport sera communiquée à l'Assemblée générale, de même que toute suggestion de question à inclure dans les travaux de la Commission, et toute autre recommandation du Conseil concernant les travaux de la Commission.

Documentation

TD/B/41(1)/12	Note du secrétariat de la CNUCED
A/49/17	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-septième session

Point 8 b) - Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale

A l'occasion de la reprise de la deuxième partie de sa quarantième session (examen à mi-parcours), le Conseil a examiné le rapport final du Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale et a fait siennes les recommandations qui y figuraient. En conséquence, dans ses conclusions et

décisions 415 (XL) du 27 mai 1994, le Conseil a constitué un comité préparatoire du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, dont le bureau serait celui du Groupe de travail spécial. Le Conseil a également décidé que ce comité se réunirait du 27 juin au 1er juillet 1994, une nouvelle réunion pouvant être organisée si nécessaire au début de septembre 1994.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité préparatoire s'est réuni du 27 juin au 1er juillet 1994 et son rapport sera communiqué au Conseil. L'attention est appelée sur l'annexe I dudit rapport, contenant la décision adoptée par le Comité préparatoire. Conformément au paragraphe 3 de cette décision, il a été prévu que le Conseil, à la première partie de sa quarante et unième session, consacre une demi-journée à une séance d'information sur le Symposium : celle-ci se tiendra le mercredi 18 septembre au matin.

Conformément au paragraphe 18 de ses conclusions et décisions 415 (XL) du 27 mai 1994, le Conseil organisera, sa huitième réunion directive dès que l'occasion s'en présentera, après la tenue du Symposium international pour envisager les activités de suivi qui pourraient être nécessaires. Des dispositions ont également été prises pour que les résultats du Symposium soient examinés par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session : l'Assemblée sera alors saisie du rapport du Symposium, ainsi que du rapport du Conseil sur sa huitième réunion directive.

#### Documentation

TD/SYMP.TE/4	Rapport du Comité préparatoire du Symposium
TD/SYMP.TE/PC/3	international des Nations Unies sur
	l'efficacité commerciale sur sa première
	session

#### Point 8 c) - Question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement

Par sa décision 399 (XXXIX), du 9 octobre 1992, le Conseil a créé un Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement.

Conformément aux instructions données par le Conseil à la deuxième partie de sa trente-neuvième session, le Président de la trente-neuvième session a tenu des consultations informelles sur le projet de mandat du Groupe de travail spécial et en a rendu régulièrement compte au Conseil.

A l'occasion de l'examen à mi-parcours de l'Engagement de Carthagène, le Conseil, à sa 843ème séance plénière tenue le 27 mai 1994, a prié le Président de la trente-neuvième session de poursuivre ses consultations informelles. A la même séance, le Conseil a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la première partie de sa quarante et unième session un point intitulé "Question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement".

Le Président de la trente-neuvième session présentera oralement un rapport au Conseil.

Documentation

Documentation présentée pendant la session, selon qu'il conviendra

Point 9 - Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

Point 9 a) - Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

Une liste des organismes intergouvernementaux disposant d'un statut auprès de la CNUCED figure dans les documents TD/B/INF.106/Rev.5 et Add. 1 à 3.

A la première partie de sa quarante et unième session, le Conseil sera invité à examiner une demande du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA).

Documentation

TD/B/41(1)/R.1                      Demande du Système d'intégration de l'Amérique centrale

Point 9 b) - Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

A l'heure actuelle, 162 organisations non gouvernementales possèdent un statut auprès de la CNUCED, dont 75 dans la catégorie générale et 87 dans la catégorie spéciale. La liste de ces organisations figure dans les documents TD/B/INF.107/Rev.6 et Add. 1 et 2. Toute autre nouvelle demande de désignation fera l'objet d'un additif au présent document.

Changement de nom d'une organisation non gouvernementale

Il est signalé au Conseil que, dans une communication datée du 25 avril 1994, le Secrétaire général de l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME), organisation non gouvernementale classée dans la catégorie générale à la trentième session du Conseil, a informé le secrétariat de la CNUCED que cette organisation serait dorénavant connue sous le nom d'Association mondiale des petites et moyennes entreprises, le sigle restant le même.

Inscription d'une organisation nationale non gouvernementale au Registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil

Le Conseil voudra bien noter qu'à la suite de consultations avec l'Etat membre concerné (Espagne), le secrétariat de la CNUCED a inscrit la Fondation pour la promotion de l'information automatisée (FUINCA) au registre des organisations nationales non gouvernementales visé aux sections III et IV de la décision 43 (VII) du Conseil.

Documentation

TD/B/41(1)/L.1                    Inscription d'une organisation nationale non  
gouvernementale au registre, conformément à la  
décision 43 (VII) du Conseil du commerce et du  
développement : note du secrétariat de la CNUCED

Point 9 c) - Examen du calendrier des réunions

Le Conseil sera saisi d'un calendrier révisé des réunions pour le reste de l'année 1994, tel qu'il a été approuvé aux consultations du Secrétaire général de la CNUCED, ainsi que d'une note sur les autres modifications éventuelles recommandées par le Groupe du calendrier.

Un calendrier indicatif pour 1995 et un programme provisoire des réunions pour 1996 seront joints en annexe aux fins de planification.

Documentation

TD/B/41(1)/L.2                    Examen du calendrier des réunions

Point 9 d) - Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

Le Conseil sera informé pendant la session des incidences administratives et financières de toutes les propositions dont il pourrait être saisi.

Documentation présentée pendant la session, si nécessaire

Point 10 - Questions diverses

Point 11 - Adoption du rapport du Conseil

Conformément à la décision 259 (XXV) du Conseil, deux versions du rapport du Conseil sont établies : a) le rapport du Conseil à l'Assemblée générale, contenant les résolutions et décisions du Conseil et tout autre texte qu'il décide de communiquer à l'Assemblée; et b) le compte rendu intégral des travaux du Conseil, qui fait partie des "Documents officiels" du Conseil.

-----